



Dernière mise à jour le 03/09/2025

## GASTROPAX, poudre pour solution buvable

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

ANSM - Mis à jour le : 29/08/2019

### Dénomination du médicament ↑

GASTROPAX, poudre pour solution buvable

### Encadré ↑

**Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.**

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

### Que contient cette notice ? ↑

1. Qu'est-ce que GASTROPAX, poudre pour solution buvable et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser GASTROPAX, poudre pour solution buvable?
3. Comment utiliser GASTROPAX, poudre pour solution buvable?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver GASTROPAX, poudre pour solution buvable?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

## 1. QU'EST-CE QUE GASTROPAX, poudre pour solution buvable ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ? ↑

Classe pharmacothérapeutique - code ATC : ANTIACIDE

Ce médicament est indiqué dans les douleurs et les brûlures de l'œsophage ou dans les douleurs, les brûlures et les aigreurs de l'estomac, chez l'adulte.

## 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER GASTROPAX, poudre pour solution buvable? ↑

**N'utilisez jamais GASTROPAX, poudre pour solution buvable :**

- si vous êtes allergique aux substances actives ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- en cas de maladie rénale grave,
- en cas d'hypercalcémie (taux anormalement élevé de calcium dans le sang).

### **Avertissements et précautions**

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser GASTROPAX, poudre pour solution buvable.

### Mises en garde spéciales

Si les troubles ne disparaissent pas en une dizaine de jours, si les douleurs sont associées à une fièvre, à des vomissements, il convient de consulter un médecin.

### Précautions d'emploi

- Eviter le tabac, les boissons alcoolisées, les repas trop épicés, le stress, certains médicaments (aspirine, anti-inflammatoires) pouvant entraîner des brûlures ou aigreurs d'estomac.
- En cas de maladie rénale ou de dialyse chronique, consulter votre médecin.
- En cas de régime sans sel ou pauvre en sel, tenir compte de la teneur en sodium (164 mg par cuillère à café).

Gastropax, poudre pour solution buvable ne doit pas être utilisé chez le nourrisson, l'enfant et l'adolescent.

### **Autres médicaments et GASTROPAX, poudre pour solution buvable**

Les antiacides peuvent diminuer l'effet de nombreux autres médicaments. Par précaution, il convient d'espacer les prises de 2 heures entre l'antiacide et un autre médicament.

### **GASTROPAX, poudre pour solution buvable avec des aliments et boissons**

Ce médicament est à prendre, de préférence, en dehors des repas.

#### **Grossesse et allaitement**

Ce médicament n'est pas recommandé en cas de grossesse ou d'allaitement:

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

#### **Conduite de véhicules et utilisation de machines**

Sans objet.

#### **GASTROPAX, poudre pour solution buvable contient**

Sans objet.

### **3. COMMENT UTILISER GASTROPAX, poudre pour solution buvable? ↑**

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

#### **Posologie**

Médicament réservé à l'adulte.

Délayez, dans un verre d'eau, 1 cuillère à café (4 grammes) au moment des douleurs, sans dépasser 6 prises par jour.

Il est habituellement inutile de dépasser cette posologie. Si celle-ci ne suffit pas à vous calmer, consulter votre médecin.

#### **Mode et voie d'administration**

Voie orale.

#### **Si vous avez utilisé plus de GASTROPAX, poudre pour solution buvable que vous n'auriez dû**

Consultez votre médecin ou votre pharmacien.

#### **Si vous oubliez d'utiliser GASTROPAX, poudre pour solution buvable**

Sans objet.

#### **Si vous arrêtez d'utiliser GASTROPAX, poudre pour solution buvable**

Sans objet.

## 4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ? ↑

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- Troubles du transit (constipation/diarrhée),
- A fortes doses et prolongées, risque de diminution de la quantité de phosphore dans l'organisme, survenue possible de calculs et de troubles rénaux graves.

### Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr)

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## 5. COMMENT CONSERVER GASTROPAX, poudre pour solution buvable? ↑

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

Conservez à une température inférieure à 25°C.

Conservez à l'abri de l'humidité.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

N'utilisez pas ce médicament si vous remarquez des signes visibles de détérioration.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

## 6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS ↑

### Ce que contient GASTROPAX, poudre pour solution buvable

- Les substances actives sont :

Carbonate de calcium..... 20 g,

Trisilicate de magnésium..... 20 g,

Carbonate de magnésium léger.....	20 g,
Kaolin lourd.....	15 g,
Bicarbonate de sodium.....	15 g,
Hydroxyde de magnésium.....	6 g,
Phosphate tricalcique.....	3 g,

Pour 100 g de poudre pour solution buvable.

- Les autres composants sont :

Teinture de badiane.

1 cuillère à café contient 4 g de poudre soit 360 mg de calcium, 392 mg de magnésium et 164 mg de sodium.

### **Qu'est-ce que GASTROPAX, poudre pour solution buvable et contenu de l'emballage extérieur**

GASTROPAX, poudre pour solution buvable est une poudre conditionnée en sachet de 100 g (papier kraft). Boîte de 1 sachet de 100 g.

### **Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

laboratoires lehning

3 rue du Petit Marais

57640 SAINTE-BARBE

FRANCE

### **Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché**

laboratoires lehning

3 rue du Petit Marais

57640 SAINTE-BARBE

FRANCE]

### **Fabricant**

laboratoires lehning

3 rue du Petit Marais

57640 SAINTE-BARBE

FRANCE

## Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

### La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

### Autres

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

[legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

[gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)

[service-public.fr](http://service-public.fr)

[data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

Nos partenaires



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etalab-2.0](https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/)